Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260420-CCAS2026006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S DE TREBRY

Réunion du lundi 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 20 avril, à dix-neuf heures, la Commission Administrative du CCAS s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Daniel COMMAULT.

Présents : Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Annick DUSANTER, Joseph TEMPLIER, Mélanie COVAIN, Sylvaine GIQUEL, Audrey GUILLARD, Jeannine LÉCUYER.

Absents : Annick BILLARD et Georges LONCLE

Secrétaire de séance : Annick DUSANTER

2026006 - Décision modificative n°1 — Budget primitif 2026

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Trébry, réuni le **20 avril 2026**, sous la présidence de Monsieur le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux centres communaux d'action sociale ;

VUla délibération du Conseil d'administration en date du **27 février 2026** adoptant le budget primitif 2026 du CCAS ;

VU la délibération du Conseil d'administration en date du **20 avril 2026** adoptant le Compte financier unique de l'exercice 2025 ;

VU la délibération du Conseil d'administration en date du **20 avril 2026** relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT

- qu'il convient d'intégrer au budget 2026 le complément de résultat de fonctionnement issu du Compte financier unique 2025 ;

- qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits ouverts pour le paiement des cotisations sociales ;

- qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à une décision modificative du budget 2026 du Centre communal d'action sociale ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260420-CCAS2026006-DE

Article 1
D'adopter la décision modificative n°1 du budget primitif 2026 du Centre communal d'action sociale, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Article	Libellé	Montant
6451	Cotisations URSSAF	**+ 10,00 €**
65888	Autres charges de gestion courante	**+ 1 842.23 €**
6232	Fêtes et cérémonies	**+ 1500 €**

Total dépenses : 3 352.23 €

RECETTES

Article	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	**+ 3352.23 €**

Total recettes : 3 352.23€

Article 2
La présente décision modificative sera transmise au représentant de l'État et au comptable public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 22 avril 2026

Daniel COMMAULT
Président

Annick DUSANTER
Secrétaire de séance